

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Présents: MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, BARDU Laura, BRACHET Xavier, LABARDE Aurore, LASNIER Fabienne, FROMENTIN Gwenaëlle, NIVARD Lionel, CONTE Jean-Louis, FREDAIGUE-POUPON Martine, Élisabeth BARLOT

Absent représenté : P Faisant (pouvoir à L Bardu)

1) Décision du maire: marché concernant les travaux d'aménagement du bourg

Le marché de travaux est composé de deux lots, le premier concernant les travaux du chemin piétonnier et le second la mise en sécurité.

Le lot 1 s'évalue à 96159,80€ HT soit un montant TTC de 115 391,76, le lot 2 a 49157,50€ HT soit 58989 € TTC.

Afin de clôturer les dossiers de travaux de la Place Saint-Maixent et les travaux d'aménagements de sécurité du bourg, les élus ont demandé au maître d'oeuvre de faire procéder aux opérations ci-dessous par l'entreprise CMCTP :

Place Saint-Maixent

⑩ Rue du Lieutenant Lacoste :

→enlever le panneau « Stop »

→réaliser un marquage au sol (déjà vu avec l'entreprise) prévenant de l'intersection avec priorité

⑩ Allée Saint-Maixent :

Enlever le panneau « stationnement et arrêt interdits » qui se trouve à droite après le virage quand on part du haut de l'allée Saint Maixent et que l'on arrive sur la Place Saint-Maixent, en face de la maison à vendre sise au 15 allée Saint-Maixent

⑩ Enlever le panneau « Place Handicapé » qui se trouve devant l'habitation de Mme HOULIE sur la Place Saint-Maixent mais laisser le marquage au sol.

⑩ Cacher la gaine électrique qui arrive au pied du lampadaire pour l'alimentation du puits

Aménagements de sécurité Rue Saint-Paul

Un marquage au sol est prévu pour matérialiser des places de stationnement.

Aménagements de sécurité Rue des Champorées

Ne pas installer les panneaux indiquant « l'ordre de priorité de passage » . Ce dossier est clôturé et les élus vont réfléchir avec les riverains pour un éventuel autre aménagement ultérieurement.

Aménagements de sécurité Route de Beaujour

- Enlever la zone 30 et fin de zone 30
- Installer une limitation de vitesse à 30 devant le coussin berlinois. Ne pas installer de fin de limitation à 30 car les intersections de la Rue Saint-Paul et Rue des Bruyères éteignent cette limitation
- Enlever la limitation à 30 pour les camions
- La résine prévue au sol au niveau des 2 coussins berlinois ne sera pas réalisée immédiatement compte tenu que la réfection de la chaussée doit être réalisée par les services du Département au printemps 2021. En attendant une peinture provisoire sera faite pour matérialiser les coussins berlinois.

Aménagements de sécurité Rue des Bruyères – Avenue du Stade

Installer dès le début de la Rue des Bruyères (entrée du lotissement) une zone à 30. La fin de zone 30 sera installée Avenue du Stade après l'aire de jeux et le coussin berlinois en allant vers le rond-point du stade.

Enlever le panneau indiquant le rond-point au niveau de l'aire de jeux et tous les panneaux du lotissement non nécessaires suite à l'instauration de cette zone 30.

2) Installations classées pour la protection de l'environnement : demande d'enregistrement présentée par la société SAS BIOENERGIES 123 pour le projet de méthaniseur agricole - avis du conseil municipal

Mme le Maire fait une explication précise concernant la mise en place d'un méthaniseur sur notre commune, les principales observations explicitées sont les suivantes :

Le stockage d'intrants a commencé depuis plusieurs mois avant la fin des travaux, il n'est apporté aucune indication sur la gestion des liquides issus de la fermentation. Où se répandent les lixiviats ? Dans les ruisseaux à proximité ?

L'approvisionnement en intrants (ayant déjà débuté) a conduit à un trafic très important d'ensembles tracteur-remorque de fort tonnage sur nos routes communales et dans la traversée du bourg de Peyrat de Bellac (On a pu observer jusqu'à 100 passages sur une journée). A cela va s'ajouter le transport des digestats pour épandage. Il n'est pas mentionné dans le rapport la prise en charge des dégradations éventuelles de voirie par la société Bio Energies 123.

Le tourne à gauche d'accès au site n'est pas réalisé et la route RD951 est une route à grande circulation, il y a un risque à faire circuler sur une même voie, des poids lourds, des tracteurs et des véhicules légers.

Au sujet de la culture des CIPes (cultures intermédiaires destinées à la production d'énergie). Ce sont des cultures que l'on coupe avant maturation, avant floraison en raison de leur teneur en carbone. Ces cultures ne vont-elles pas conduire à une augmentation d'engrais de synthèse, de produits phytosanitaires et de la consommation en eau ? Comment seront opérés les contrôles des intrants ? Par qui ?

Il manque des précisions sur le nombre et la fréquence de contrôles sur la qualité et la réserve en eau des ruisseaux à proximité du site

Se pose aussi la question de la composition du digestat avant épandage. Le digesteur est un bain de bactéries, baignant à 40 °C, elles peuvent même devenir résistantes. Cela inclut les bactéries, spores, parasites mais aussi les résidus médicamenteux administrés aux élevages. Lorsque le digestat bourré de pathogènes est épandu, il est consommé par le sol puis s'infiltre vers les cours d'eau et les nappes phréatiques. Il n'apparaît pas, dans ce dossier,

des contrôles réguliers sur la qualité du digestat.

Dans le projet, il n'est pas prévu de surveillance physique du site en dehors des horaires d'ouverture.

Se pose également la question de la part de terres agricoles utiles (SAU) dédiées à la méthanisation. L'autonomie énergétique ne doit pas se faire au détriment de l'autonomie alimentaire.

Au vu des observations ci-dessus,

Au vu de la quantité importante de matières traitées, 99 t/jour, proche de 100t/jour, limite à partir de laquelle l'installation est soumise à une étude d'impact et à autorisation

Au vu des risques de pollution des ruisseaux liés à la composition des intrants et du digestat avant épandage,

Au vu des risques sur la qualité et la préservation des ressources en eau

Au vu de la dangerosité du gaz produit,

Au vu des risques sur la sécurité des usagers liés au flux important de véhicules de transport de matières dans le bourg de Peyrat de Bellac et sur la RN951,

Au vu des dommages éventuels sur la voirie communale

Au vu du risque de détournement de l'alimentaire sur l'énergétique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis réservé sur le projet de méthanisation et demande la création d'une commission de contrôle type CSS. Cette unité de méthanisation doit s'inscrire dans une démarche de transparence, d'information au public et de suivi sur son impact environnemental. Les projets de méthanisation soulèvent des interrogations légitimes et pour lesquels la population et les collectivités ne peuvent être exclues.

3) Contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel-habilitation au CDG 87

Le conseil municipal autorise le centre de gestion à lancer une consultation pour déterminer un contrat de groupe sur les risques statutaires du personnel.

4) Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Il convient de proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer cette commission. Les services de l'état retiendront 6 titulaires et 6 suppléants issus de cette liste. Suite à une large consultation, la proposition suivante est faite :

Numéro	Titulaires	Suppléants
1	BARDU Jean-Claude	MOUSNIER Viviane née BARDET
2	HELDRIGE DOYLE Valérie	BARDU François
3	DESBORDES Alain	DINCQ Jean Pierre
4	DEVEAUTOUR Gilbert	PROPIN Marie Suzanne
5	DEVERRIERE Jean-Claude	NIVARD Arielle

6	LAJOUX Michel	PERIGAUD Marie Claude
7	LASNIER Gilles	FAISANT Yvette
8	LETANG Séverine	PROUPIN Sandrine
9	MOUSNIER Patrick	HUGUET David
10	PELLENARD Roland	CONTE Jean Louis
11	PIVET Renée	FREDAIGUE POUPON Martine
12	BARLOT Elisabeth	DELAGE Marcel

5) Constitution d'une commission d'appel d'offres

Les services de l'état nous demandent de revoir cette commission car elle doit prévoir 3 suppléants en plus des trois titulaires. Lors du précédent vote une seule liste avait été déposée.

Mme le Maire demande les candidatures et deux listes sont déclarées. A l'issue du vote la composition de la commission d'appel d'offre est la suivante :

Titulaires : DEVERRIERE Cécile, COURTILOUX Vincent, CONTE Jean-Louis
 Suppléants : BARDU Jean-Claude, LASNIER Fabienne, BARLOT Elisabeth

6) Enedis : redevance pour occupation du domaine public année 2020

Chaque année le conseil municipal doit se prononcer sur la redevance versée par ENEDIS pour l'occupation du domaine public. Cette année le montant s'élève à 212€

7) Subvention aux associations

Mme le Maire informe le conseil municipal d'une invitation des associations à une réunion d'échanges le 24 août 2020. La commission associations a fait le choix de maintenir les subventions versées en 2019, pour l'année 2020.

Associations sportives	Montant subventions
USP	800
Shogun karaté	250
Gymnastique volontaire « Peyrat Forme »	280
Association vélo Nature	200
Associations de loisirs	
Association « Jour de soie »	200
Art'Abesque	200
Noussat Adhère	280
Les Amis d'Alsace	200
Ecole	
Amicale de l'Ecole des 2 Tilleuls	450
Chasse - Pêche	
A.A.P.P.M.A. (section pêche de BELLAC)	300
ACCA de Peyrat de Bellac	450
Anciens combattants	
Ass. Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR)	100

Associations caritatives	
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	70
Association Française contre les Myopathies	70
Planning familial Haute-Vienne	70
Ligue contre le cancer	70
FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)	70
Pupilles de l'enseignement public	50
Prévention routière	50
Soutien aux Association	
GVA de Mézières-sur-Issoire et Bellac	70
Anciens exploitants agricoles	15

8) Autorisation de mandatement à l'article 6232 : Fêtes et cérémonies

Considérant qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Le Conseil municipal décide de mandater les dépenses suivantes :

- Toutes les dépenses relatives aux cérémonies commémoratives, aux réceptions, aux manifestations et animations liées aux activités de la commune
- Toutes les dépenses relatives aux réceptions, aux manifestations et animations en l'honneur des membres du personnel, des élus ou tout autre personne participant à la vie de la commune
- Toutes les dépenses de présents offerts

9) Communauté de communes du haut Limousin en Marche : modifications des statuts

Le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts modifiés , en raison de deux modifications rendues nécessaires par :

- la restitution de la compétence « scolaire » à la Commune du Dorat au 1^{er} août 2020, afin qu'elle puisse assurer la continuité de l'exercice de cette dernière, conformément à la délibération n°2019-176 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019, ainsi qu'à la délibération n°72-19 du Conseil Municipal du Dorat du 19 décembre 2019.

- la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que les Communautés de Communes continuent d'exercer à titre supplémentaire, les compétences qu'elles exerçaient précédemment à titre optionnel.

10) Création d'un emploi permanent à temps non complet - modification du tableau des effectifs

Mme Brun Bernadette fait valoir ses droits à la retraite et elle quittera ses fonctions le 31 août 2020. Il convient de procéder à son remplacement.

Par conséquent il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires afin de pourvoir à son remplacement.

L'agent sera chargé :

D'encadrer des jeunes ou des enfants (temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire)
D'une aide éventuelle aux devoirs
D'établir un diagnostic « jeunes » sur la commune
D'entretenir les locaux communaux et procéder aux états des lieux.

11) Règlements intérieurs cantine et garderie

Le Conseil Municipal a approuvé de nouveaux règlements intérieurs cantine et garderie où quelques modifications ont été apportées. Une charte de bonne conduite et de respect mutuel accompagne ces derniers.

12) Tarifs cantine et garderie

Il est proposé de reconduire les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021 soit 1,30€ par garde et 2,60€ par repas.

13) DIVERS :

- Glissières pont de Chéliepeaux : Des devis et la demande de subventions au titre des amendes de police au conseil départemental sont en cours.
- Abribus : demande devis en cours
- Ecole :
 - Demande devis pour un lave mains collectif extérieur
 - Demande devis pour un abris au-dessus du lave mains
 - Demande devis pour passage de câbles électriques et intranets
 - Demande devis pour une centrale d'alarmes (incendie, confinement, intrusion)
 - Demande devis pour un bouton de coupure générale
 - Demande de devis pour achats de matériels numériques
- Travaux mairie : Demande de devis réfection tableau électrique pour mise aux normes
- Prise de rendez-vous avec une entreprise (ECOATLANTIC) pour l'isolation de 4 logements communaux.
- Restriction de l'usage de l'eau par arrêté préfectoral depuis le 20 juillet
- Vote d'une motion pour demander aux services de l'état la tenue dans les plus brefs délais de la commission de suivi de site concernant le centre d'enfouissement ALVEOL. Cette commission doit se réunir au moins une fois par an, la dernière réunion date de juin 2019.

Mme le Maire soussignée constate que le compte-rendu de la séance du 30 juillet 2020 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 06 août 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du C.G.C.T.

Mme La Maire,
Patricia MARCOUX-LESTIEUX